



Sainte-Martine

Entre terres et rivières

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Projet de Règlement numéro 2023-442 modifiant le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 2021-390 afin d'encadrer les modifications aux immeubles ayant fait l'objet d'une autorisation et de modifier la liste des projets admissibles

AVIS PUBLIC est donné à toutes les personnes et organismes intéressés par ce projet de règlement :

1. Adoption du projet de règlement

Lors d'une séance tenue le 14 novembre 2023, le conseil a adopté le projet de règlement numéro 2023-442 modifiant le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 2021-390 afin d'encadrer les modifications aux immeubles ayant fait l'objet d'une autorisation et de modifier la liste des projets admissibles.

2. Assemblée publique de consultation

Conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation se tiendra le **12 décembre 2023 à 19 h 00** à la salle du conseil située au 1, rue des Copains à Sainte-Martine. Au cours de l'assemblée publique, le projet de règlement sera expliqué et les personnes et organismes qui désireront s'exprimer peuvent le faire.

3. Objet du règlement

Le projet de Règlement numéro 2023-442 a pour objet d'encadrer les modifications aux immeubles ayant fait l'objet d'une autorisation et de permettre le dépôt d'une demande de PPCMOI pour un projet visant l'ajout de logements.

4. Zones visées

Le projet de règlement s'applique à tous le territoire de Sainte-Martine.

Une copie du projet de règlement peut être consultée au bureau de la Municipalité de Sainte-Martine, 3, rue des Copains, Sainte-Martine, Québec, durant les heures de bureau.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer par courriel avec nous à urbanisme@sainte-martine.ca

Donné à Sainte-Martine, ce 4 décembre 2023

Joanie Ouellet
Directrice des affaires juridiques et contractuelles
Greffière adjointe

